



DELIBERATION n° Del.2023-XI-191
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 07 Décembre

2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 5
- absents ou excusés : 0
- votants : 33

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le

20 DEC. 2023

De la publication le

20 DEC. 2023

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE,
Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Jean-Pierre
PORTIER, *Adjoints au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Liliane
THORENS, Michèle TARDIVET-MERCIER, Jeannie TREMBLAY-GUETTET
(*J.Tremblay-Guettet Arrivée à 18h47*) Florence GONZALES, Gilles
ANDREVON, Mohammed FAYEK, Sophie FERNANDEZ, Julien PORTIER,
Anne-Marie BERNARD, Véronique BOUCHET, David DUNAND-
CHATELLET, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Yves
CREPEL, Christiane LECUYER, Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique
GOUSSARD, Virginie DUPONT *Conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Brigitte BOISSON a donné procuration à Marc BRACHET, Agnès
BALLIEU a donné procuration à Liliane THORENS, François HUSAK a
donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE, Jean-Philippe
MARTINET a donné procuration à Virginie DUPONT, Françoise
KLEMENCIC a donné pouvoir à Yves CREPEL

ABSENTS :

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Echange de parcelles de terrain entre Monsieur PATUEL Michel et la Commune de Faverges-Seythenex situées à Favergettes

Rapporteur : Monsieur Marc BRACHET, Adjoint au Maire

Un accord est intervenu entre Monsieur PATUEL Michel domicilié au 21 Chemin des Vergers - Faverges – 74210 FAVERGES-SEYTHENEX et la Commune de Faverges-Seythenex, relatif à l'échange d'une parcelle cadastrée section F n°441 d'une superficie de 115 m² contre la parcelle communale cadastrée section F n°448 d'une superficie de 24 m² situées à Favergettes, selon le plan joint en annexe.

La parcelle cadastrée section F n°441, appartenant à Monsieur PATUEL Michel, se situe en bordure du ruisseau dénommé « La Glière » pour lequel un ouvrage de protection type digue a été réalisé par la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy en 2018.

La parcelle communale cadastrée section F n°448 se situe en bordure de la voie publique dénommée Route de Favergettes et limitrophe avec un tènement composé de plusieurs parcelles appartenant à Monsieur PATUEL Michel. Sur cette parcelle un réverbère est implanté, une servitude de passage sera établie pour permettre l'entretien de celui-ci.

Dans son avis du 06/07/2023 dont un exemplaire est joint en annexe, le Domaine a estimé la parcelle communale à 192 €uros cependant l'échange sera réalisé sans soulte et intervient dans le cadre de la gestion du système d'endiguement mise en place par la CCSLA et assuré par le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy.

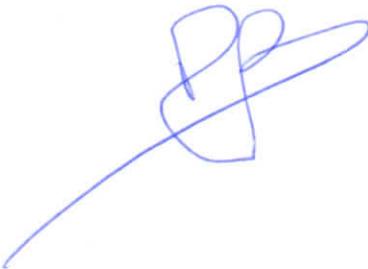
Les frais de notaire seront à la charge de la Commune de Faverges-Seythenex.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-  **APPROUVE** l'échange entre Monsieur PATUEL Michel et la Commune de Faverges-Seythenex selon les conditions indiquées ci-dessus,
-  **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI



Le Maire,
Jacques DALEX

